

AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_28-DE
Reçu le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents 9
- votants 9
- absents 1
- exclus 0

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 17 juillet à 20 h 00 Le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 10 juillet 2024
Date d'affichage : 10 juillet 2024

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette

Absent : BLANCHARD Pierre

a été nommé secrétaire : Jacques THABOUILLOT

Délibération 28 - 2024

**Objet : Création d'un poste d'Agent Technique dans le cadre du dispositif Parcours
Emploi Compétences**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du
Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Mme le Maire demande aux Conseillers de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de six mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECIDE de créer un poste **d'Agent Technique** à compter du 22 juillet 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

AR Prefecture

063-216303537-20240717-2024_07_28-DE
Reçu le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024

- PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 24 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail, soit 1 009.00 euros brut, avec une prise en charge financière de l'Etat de 50 %, soit environ 504.50 euros
- AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 18 juillet 2024
et publication ou notification du 18 juillet 2024

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

